

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **BRULABO**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Avenue du Maelbeek

N° : 3

Boîte :

Code postal : 1000

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0203.071.973

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

30-05-2017

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 29-06-2023

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.2, A-app 6.3, A-app 6.5, A-app 6.7, A-app 7, A-app 8, A-app 9, A-app 10, A-app 12, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

SIX CHARLES Conseiller Communal

Avenue du Prince Héritier 92
1200 Woluwé-Saint-Lambert
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2025-06-29

Administrateur

TOUSSAINT JEROME Conseiller

Communal

Avenue du Directoire 54
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2025-06-29

Administrateur

MAGHFOUR OSSAMAH Conseiller

communal

Rue François Delcoigne 45
1081 Koekelberg
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-10-12

Fin de mandat : 2025-06-29

Administrateur

EVRAUD DANIELLE Conseillère

Communale

Boulevard Louis Mettwie 71 39
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2025-06-29

Vice-président du Conseil d'Administration

SERE LETICIA Conseillère Communale

Louis Bertrandlaan 90
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2025-06-29

Administrateur

DE HALLEUX FRANCOISE Echevine

Avenue d'Auderghem 113-1
1040 Etterbeek
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2022-10-12

Administrateur

KOLCHORY CARINE Echevine

Avenue des Dames Blanches 24
1150 Woluwé-Saint-Pierre
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2025-06-29

Administrateur

WILLAME ELISE Echevine

Avenue Jean Van Haelen 26
1160 Auderghem
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2025-06-29

Administrateur

MAINGAIN Fabian Echevin

Quai des Péniches 69 15A

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2025-06-29

Président du Conseil d'Administration

HAELVOET INGRID, Conseillère Comm

L. Vandenhovenstraat 26

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-03-16

Fin de mandat : 2025-06-29

Administrateur

BE AUDIT SRL (B01170)

0787885864

Boulevard du Souverain 24

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-16

Fin de mandat : 2023-06-29

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

STAS DE RICHELLE Amaury (A2591)

Boulevard du Souverain 24

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	ACTIF		
	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		
	ACTIFS IMMOBILISÉS		
	Immobilisations incorporelles		
	Immobilisations corporelles		
	Terrains et constructions		
	Installations, machines et outillage		
	Mobilier et matériel roulant		
	Location-financement et droits similaires		
	Autres immobilisations corporelles		
	Immobilisations en cours et acomptes versés		
	Immobilisations financières		
	ACTIFS CIRCULANTS		
	Créances à plus d'un an		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	Stocks et commandes en cours d'exécution		
	Stocks		
	Commandes en cours d'exécution		
	Créances à un an au plus		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	Placements de trésorerie		
	Valeurs disponibles		
	Comptes de régularisation		
	TOTAL DE L'ACTIF		
	20		
	21/28	<u>102.187</u>	<u>124.661</u>
6.1.1	21	19.746	23.185
6.1.2	22/27	73.832	92.866
	22		
	23	40.893	34.522
	24	18.398	29.260
	25		
	26	14.542	29.083
	27		
6.1.3	28	8.609	8.609
	29/58	<u>1.248.691</u>	<u>1.078.399</u>
	29		
	290		
	291		
	3		
	30/36		
	37		
	40/41	106.776	86.542
	40	37.492	30.266
	41	69.284	56.276
	50/53	909.849	807.908
	54/58	158.544	115.800
	490/1	73.522	68.149
	20/58	1.350.878	1.203.060

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES					
Apport					
	Disponible		10/15	1.074.288	1.055.487
	Indisponible		10/11	111.250	111.250
Plus-values de réévaluation					
Réserves					
	Réserves indisponibles		110		
	Réserves statutairement indisponibles		111	111.250	111.250
	Acquisition d'actions propres		12		
	Soutien financier		13	963.038	944.237
	Autres		130/1	174.592	174.592
	Réserves immunisées		1311	174.592	174.592
	Réserves disponibles		1312		
			1313		
			1319		
			132		
			133	788.446	769.645
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)					
Subsides en capital					
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net					
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS					
Provisions pour risques et charges					
	Pensions et obligations similaires		16		
	Charges fiscales		160/5		
	Grosses réparations et gros entretien		160		
	Obligations environnementales		161		
	Autres risques et charges		162		
Impôts différés					
			163		
			164/5		
			168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>276.590</u>	<u>147.572</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	276.590	147.572
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	47.627	22.441
Fournisseurs		440/4	47.627	22.441
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	228.963	125.132
Impôts		450/3	52.250	56.135
Rémunérations et charges sociales		454/9	176.713	68.997
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.350.878	1.203.060

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	1.866.393	1.857.916
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	1.793.681	1.549.408
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	50.934	48.483
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	-14.612	16.450
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	11.459	4.357
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	6.153	
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	18.778	239.218
Produits financiers	6.4	75/76B	269	503
Produits financiers récurrents		75	269	503
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	246	187
Charges financières récurrentes		65	246	187
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	18.801	239.534
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	18.801	239.534
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	18.801	239.534

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	18.801	239.534
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	18.801	239.534
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P		
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2	18.801	239.534
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	18.801	239.534
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)		
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXX	123.943
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	6.321	
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	130.264	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXXX	100.758
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	9.760	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	110.518	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	19.746	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	1.039.595
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	22.140	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	1.061.734	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	946.729
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	41.174	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	987.903	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	73.832	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	8.609
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	8.609	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	8.609	

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	18,9	15,4
76		
(76A)		
(76B)		
66	6.153	
(66A)	6.153	
(66B)		
6502		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

BE AUDIT SRL - Boulevard du Souverain 24 - 1170 Bruxelles

Exercice
4.031

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Néant

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Néant

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

Néant

Exercice

RÈGLES D'ÉVALUATION

Texte coordonné des règles d'évaluation arrêtées par le C.A. du 22.5.2008

Principes généraux

Les règles d'évaluations sont établies conformément aux dispositions de l'A.R. du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif à leur valeur d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de revient ou à leur valeur d'apport, déduction faite des amortissements pratiqués suivant la méthode linéaire ou dégressive dans le cadre des possibilités et des taux admis.

Les taux sont fixés comme suit :

- Logiciel informatique métier : 10 % par an
- Logiciel informatique bureautique : 5 % par an
- Matériel de laboratoire : 20 % par an
- Mobilier : 10 % par an
- Matériel de bureau : 12,5 % par an
- Matériel informatique : 20 % par an
- Aménagements immeuble en location : 10 % par an

En cas de déménagement annoncé du laboratoire, un amortissement supplémentaire des aménagements d'immeuble en location est réalisé en fonction de la date de fin d'occupation.

Le Conseil décide de maintenir la suppression de la réévaluation des actifs telle que décidée par le C.A. du 27 mars 1996.

Créances à moins d'un an

Ces créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées dans la mesure où apparaît une moins-value ou dépréciation durable.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements de trésorerie sont repris à leur valeur d'inventaire à la date de clôture de l'exercice.
Les valeurs disponibles sont évaluées à leur valeur nominale.

Provisions et impôts différés

Le Conseil d'Administration statuant avec prudence, sincérité et bonne foi examine à la clôture de chaque exercice les provisions à constituer pour couvrir les pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant.

Dettes à un an au plus

Les dettes financières sont évaluées à leur valeur nominale.

Les dettes commerciales libellées en Euros sont évaluées à leur valeur nominale. Si elles sont exprimées en devises étrangères, hors zone Euro, elles sont converties en euros au cours du jour de l'opération, la différence de change constatée entre le cours et le cours du jour du paiement étant comptabilisée en compte de résultat. A la date de la clôture de l'exercice, elles sont réestimées en fonction du cours de ce jour ; seules les pertes de changes constatées font l'objet d'une écriture en compte de résultats.

Bilan social

Le Laboratoire n'est pas tenu d'établir un Bilan Social car il ne doit pas tenir de registre du personnel, conformément à l'A.R. du 17/06/1983, ni pour le personnel statutaire, ni pour le personnel contractuel.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Remarque sur le bilan social :

Le Laboratoire occupe principalement des travailleurs soumis à un statut administratif tout à fait comparable à celui des agents de la Ville de Bruxelles. Il s'agit d'agents statutaires et non pas de contractuels.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DES COMMISSAIRES



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE BRULABO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Société Coopérative BRULABO (la « Société »), nous vous présentons notre rapport de commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 juin 2020, conformément à la proposition du Conseil d'Administration émise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant cinq exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **1.350.878,33 EUR** et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice à affecter de **18.800,71 EUR**.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du Conseil d'Administration et des préposés de la Société les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Responsabilités du Conseil d'Administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport de commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le Conseil d'Administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;



- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport de commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'Administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.



Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise par ailleurs en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations à l'exception du non-respect des dispositions du Code des sociétés et des associations en matière de :
 - délais de dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2021 et des documents à déposer avec ceux-ci. Un délai de 1 mois après l'assemblée générale est prévu pour le dépôts des comptes annuels à la centrale des bilans ;
 - mention des honoraires du commissaire dans procès-verbal de l'Assemblée Générale le désignant.

Fait à Bruxelles, le 25 mai 2023

Be Audit SRL
Commissaire
Représentée par

Amaury Stas de Richelle
Réviseur d'entreprises
Administrateur

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Jetons de présence 2022

<u>Délégué/Afgevaardigde</u>		<u>Montant net/Nettobedrag</u>
Akyol	Safa	68,37
De Halleux	Françoise	205,11
Evraud	Danielle	410,22
Gosselin	Benoît	68,37
Haelvoet	Ingrid	205,11
Kolchory	Carine	273,48
Maghfour	Ossamah	68,37
Maingain	Fabian	400,86
Sere	Leticia	205,11
Six	Charles	410,22
Suys	Ivan	341,85
Toussaint	Jérôme	410,22
Van den Broucke	Katia	68,37
Vermeiren	Agnès	68,37
Willame	Elise	341,85
	TOTAL	3545,88